POLYNESIE FRANÇAISE

PRESIDENCE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT RURAL
DEPARTEMENT DE LA QUALITE ALIMENTAIRE
ET DE L'ACTION VETERINAIRE

N° 1042 / PR / SDR / QAAV

Pirae, le 29/11/2016

Le chef de département,

Affaire suivie par :
Mme Valérie ROY
VR/gt

à

NOTE AUX IMPORTATEURS

Objet : Influenza aviaire hautement pathogène H5 au Japon

Réf. : - loi du pays n° 2013-12 du 6 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leur produits dérivés

- arrêté n° 979 CM du 24 juillet 2015 modifié portant fixation de la liste des marchandises susceptibles de véhiculer des agents de maladies transmissibles des animaux et de la liste des denrées alimentaires et aliments pour animaux susceptibles de ne pas répondre aux conditions de sécurité sanitaire des aliments

- OIE : rapport du 29 novembre 2016

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, compte tenu des informations actuellement en notre possession concernant l'apparition de deux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène H5 au Japon, l'importation de viandes fraîches de volailles, d'oeufs et d'ovoproduits n'ayant pas subi de traitement thermique permettant la destruction des virus de l'influenza aviaire et provenant du Japon est suspendue.

Toutes ces denrées provenant de volailles ayant séjourné durant les 21 jours précédant leur abattage ou ayant été abattues au Japon ou d'œufs ayant été pondus ou emballés au Japon à compter du 8 novembre 2016 et expédiées en Polynésie française seront refoulées.

Je compte sur votre entière collaboration pour veiller à la bonne application de cette mesure de protection sanitaire de la Polynésie française.

La présente décision peut être contestée auprès du tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL
DEPARTEMENT DE LA QUALITÉ ALIMENTAIRE ET DE L'ACTION VÉTÉRINAIRE
* P.F. *

Hervé BICHET

* Service du développement rural - BP 100, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française – rue Tuterai Tane, Pirae
* Département de la qualité alimentaire et de l'action vétérinaire : Tél. : (689) 40 42 35 18, Fax. : (689) 40 42 35 52 – Email : sdr.qaav@rural.gov.pf